

A&V GETAWAY
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 10.000 €
Le Restegat 1 — Villa 4
84360 PUGET
RCS AVIGNON 953 222 387

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 Aout 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le vingt huit aout,
A quinze heures,

Les Associées de la société A & V GETAWAY, régulièrement convoqués se sont réunis d'un commun accord en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les Associées présentes en entrant en séance.

SONT PRESENTES :

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| ✓ Madame Verena HEUWINKEL | |
| Titulaire en pleine possession de | 500 parts |
| | |
| ✓ Monsieur Arnaud FOUYER | |
| Titulaire en pleine possession de | 500 parts |

Seuls Associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 1000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud FOUYER, cogérant associé égalitaire et doyen d'âge.

Il constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le projet de changement d'objet social de la société A & V GETAWAY,

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Modification de l'article 3 des statuts

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir :

Examiner le projet de modification de l'objet social de la société,

Décide :

Qu'à compter de la présente assemblée l'article 3 fera rédigé comme suit en lieu et place de l'article 3 existant :

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

L'exercice d'une activité de mandataire, consistant en la vente indirecte de voyages et de conseil sur ces derniers et des activités afférentes concernant le tourisme, les vacances, la location de voitures, l'organisation de voyages privés ou professionnels, en gros ou individuels, l'assistance auprès d'opérateurs de voyages et plus précisément l'organisation de réceptifs à destination et le suivi de la clientèle avant ou après départ.

L'élaboration de circuits touristiques pour le compte d'opérateurs de voyages (offre B to B) français ou étrangers ;

La participation directe et/ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Madame Verena HEUWINKEL
Associée



Monsieur Arnaud FOUYER
Associé

